



## DANS QUELLE(S) EQUIPE(S) JE PEUX JOUER ?



Compétitions Catégories (Années) d'âge	Compétitions Garçons Jeunes									Compétitions Filles Jeunes				Compétitions Catégories (Années) d'âge
	U7 District	U9 District	U11 District	U13 District et Ligue	U14 Ligue	U15 District et Ligue	U16 Ligue	U17 District et Ligue	U18 District et Ligue	U19 Ligue	U6/U7 District	U8/U10 District	U11/U13 District	
U20 G										OUI en R2 Max. 3/eq.				
U19 G										OUI				
U18 G									OUI	OUI				
U17 G								OUI	OUI	OUI (surcl.73.1)				OUI
U16 G						U16F (**)	OUI	OUI	OUI					OUI
U15 G et F				U15F(*)	U15F	OUI	U15G	U15G (surcl.73.1)						OUI
U14 G et F				U14F	OUI	OUI	U14G							OUI
U13 G et F				OUI	OUI	OUI (surcl.73.1) Max. 3/eq.						OUI		OUI
U12 G et F			U12F	OUI	OUI (surcl.73.1) Max. 3/eq.							OUI		OUI
U11 G et F			OUI	OUI (surcl.73.1) Max. 3/eq.								OUI		OUI
U10 G et F		U10F	OUI									OUI	3 U10F Max	OUI
U9 G et F		OUI	OUI (surcl.73.1) Max. 3/eq.									OUI		OUI
U8 G et F	U8F et 2 U8G Max (***)	OUI									2 U8F Max	OUI		OUI
U7 G et F	OUI	OUI (surcl.73.1) Max. 3/eq.									OUI			OUI
U6 G et F	OUI										OUI			OUI

Max. 3/eq. = 3 joueurs maximum par équipe inscrit sur une feuille de match

**(\*) Article - 136-3**

Le Comité de Direction de la Ligue concernée peut, sur proposition des Comités de Direction des Districts, autoriser des équipes féminines U15 F à participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, s'il n'y a pas d'épreuve régionale ni départementale U15 F organisée.

**(\*\*) Article - 155 Mixité**

les joueuses U16 F appartenant à un pôle "Espoirs" ou au pôle "France" peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15

**(\*\*\*) Circulaire relative à l'évolution du Football d'Animation votée lors de l'Assemblée Générale de la LFA du 9 février 2013**  
2 U8G maxi par équipe

**Article 73.1 RG FFF (surclassement) :** "Sur autorisation médicale explicite figurant sur la demande de licence, les joueur(se)s peuvent pratiquer dans la catégorie immédiatement supérieure à celle de leur licence, sauf pour les licenciés U18 qui peuvent pratiquer en Seniors"

Articles 153 et 168 des Règlements Généraux FFF